


DES INSTRUMENTS DE POLITIQUE  
AGRICOLE PRIORITAIRES DE  
L'ECOWAP/PDDAA  
ET LES ENJEUX POUR LES OP

Lomé, 4, 5, 6, et 7 Avril 2012

# Plan de la présentation



1. Justification des mesures/instruments de politique agricole,
2. Les principaux instruments de politiques de l'ECOWAP/PDDAA
- 3 - Les enjeux des instruments de politiques pour les OP



# 1. Justification des mesures/instruments de politique agricole,

# 1. Justification des mesures/instruments de politique agricole,

La mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA repose sur deux niveaux d'intervention:

- ▣ Le niveau national, avec la définition des Plans Nationaux d'Investissements Agricoles (PNIA) dans chacun des 15 pays de la CEDEAO ;
- ▣ Le niveau régional: le Plan Régional d'Investissement Agricole qui combinent :
  - les investissements productifs
  - Les réformes de politique,
  - la mise en place des outils de gestion et de régulation du secteur,

# 1. Justification des mesures/instruments de politique agricole

1. Les instruments ou mesures économiques sont, avec l'investissement dans les biens communs régionaux et publics, le levier principal de mise en œuvre d'une politique régionale.

1. Ils sont la condition de l'efficacité des investissements et sont donc nécessaires et complémentaires.

### 3. exemples:

- ▣ les investissements en aviculture ne peuvent avoir lieu que si le marché n'est pas envahi par des produits importés qui ont bénéficié de subventions et autres pratiques de dumping,
- ▣ les infrastructures hydro-agricoles ne se rentabilisent que si l'accès au paquet d'intrants est facilité par des mesures incitatives
- ▣ On peut pas améliorer la productivité si on ne met pas à la disposition des producteurs des intrants, accessibles dans de bonnes conditions.

# 1. Justification des instruments et mesures de politiques

- Disposer de moyens pour atteindre les objectifs désirés de la politique agricole:
  1. Amélioration du revenu des actifs agricoles
  2. Limiter les surfaces cultivées pour préserver les ressources naturelles
  3. Augmentation de la part de consommation alimentaire produite par la région: sécurité et souveraineté alimentaires
  4. Stabiliser les prix des produits vivriers pour améliorer l'accès des populations vulnérables à l'alimentation



## **2. Les instruments prioritaires de l'ECOWAP/PDDAA**

## 2. Des instruments prioritaires de l'ECOWAP/PDDAA



- Prise en charge 3 fonctions
  - ▣ Favoriser l'accès aux inputs (intensification)
  - ▣ Stabiliser les prix des produits (régulation des marchés)
  - ▣ Garantir l'accès des plus faibles à un minimum vital (filets de sécurité ciblés)

## 2. Des instruments prioritaires de l'ECOWAP/PDDAA

### □ Les principes directeurs:

- Elles s'inscrivent dans les prérogatives régionales (subsidiarité)
- Elles confient au niveau national la responsabilité de moduler certains dispositifs selon les contextes spécifiques mais reposent sur des principes communs et des engagements réciproques
- Elles incitent au co-financement de la part des Etats et du fonds régional
- Elles doivent être différenciées entre bénéficiaires et exigent donc des techniques de ciblage
- Elles articulent intervention publique et initiatives privées
- Elles supposent que les investissements (PRIA/PNIA) se mettent en œuvre
- Elles s'organisent en rangs de priorité

## 2. Des instruments prioritaires de l'ECOWAP/PDDAA

Sept instruments sont préconisés:

- (1) **Détaxation des intrants**
- (2) **subvention intrants**
- (3) **Agrément d'un réseau de distribution**
- (4) **Mesure de sauvegarde spéciale: Taxe de Sauvegarde à l'Importation (TSI)**
- (5) **Un stock régional ECOWAP**
- (6) **La production d'une information crédible et régulière**
- (7) **Accompagnement de programmes nationaux de filets sociaux**

## **2. Des instruments prioritaires de l'ECOWAP/PDDAA**



### **2.1. Favoriser l'intensification en cohérence avec la stratégie régionale engrais**

## 2.1. Favoriser l'intensification en cohérence avec la stratégie régionale engrais

### Mesures régionales exclusives

- **Politique fiscale et tarifaire à taux minimum (1)**
- Législation communautaire et réglementation de la profession de distributeur d'intrants

### Mesures partagées régionales et nationales

- **Subventions intrants et équipements (2)**
- **Promouvoir les réseaux de distribution d'intrants (3)**
- Faciliter (bonifier) le crédit intrants
- Relancer la production locale d'intrants

## 2.1. Favoriser l'intensification en cohérence avec la stratégie régionale engrais

- (1) Détaxation des intrants
  
- **Politique tarifaire :**
  - pour les engrais et les produits phytosanitaires : DD 0% -
  - Pour le matériel agricole innovant pour l'intensification: DD 0%
  - Défiscalisation des unités de production locales pour dynamiser la production régionale.
  
- **Politique fiscale**
  - Exonération des intrants et du petit matériel innovant de la TVA

## 2.1. Favoriser l'intensification en cohérence avec la stratégie régionale engrais

- subvention intrants
  - ▣ Règles régionales communes
    - Utilisation de coupons
    - Utilisation sur le vivrier (exclusion des filières intégrées : coton, tabac ...)
    - Taux plafond (ex. 50%) indexé sur les cours internationaux des engrais
    - Gestion par une banque
    - Distributeurs d'intrants agréés
    - Plafond des quantités de coupons par exploitant

## 2.1. Favoriser l'intensification en cohérence avec la stratégie régionale engrais

- Subvention des intrants
  - Mesures facultatives et modulables par pays
    - Choix du taux de subvention par le pays (ex : 30%) dans la limite d'un plafond communautaire
    - Choix du ciblage par le pays (par filière, petits agriculteurs, zones enclavées)
- Coût (maximum) : 160 M € à répartir sur 5 ans (moitié Etats-moitié CEDEAO)
  - Cofinancement avec les pays
  - Remboursement par la CEDEAO de la part communautaire
  - Enveloppe pluriannuelle de la CEDEAO ventilée par pays critères à convenir

## 2.1. Favoriser l'intensification en cohérence avec la stratégie régionale engrais

- Agrément d'un réseau de distribution
- Règles régionales communes
  - système d'**agrément à des distributeurs contre coupons**
    - Ouvert aux commerçants, coopératives, OP, unités de transformation,...
    - avec **conditions régionales** (Surface financière, engagements de professionnalisme : encadrement minimum, produits homologués, communication d'informations,... )
  - **formation** technico-économique des distributeurs
- Mesures facultatives et modulables par pays (sous condition: distributeur agréé, liste d'infrastructures éligibles, plafond de bonification et par bénéficiaire)
  - **appui à l'installation** ou à l'équipement des distributeurs d'intrants
    - bonification d'intérêt

## 2.1. Favoriser l'intensification en cohérence avec la stratégie régionale engrais

- **Autres mesures possibles**
  
- **Subvention de matériel innovant pour l'intensification**
  - ▣ **Mesure facultative sur la base d'une liste régionale de matériel éligible** Taux de subvention et montant régionaux plafonds, octroi par distributeurs agréés, subvention additionnelle nationale
  - ▣ **Coût 50 M € (à répartir sur 5 ans)**
  
- **Fonds de garantie pour le crédit intrants**
  - ▣ Un fonds de garantie accessible aux banques commerciales pour les crédits intrants producteurs et distributeurs...
  - ▣ Co-financement par le fonds et banques privées du fonds de garantie
  - ▣ **Coût** : entre 15 et 58 M € en fonction des sinistres

## **2. Des instruments prioritaires de l'ECOWAP/PDDAA**

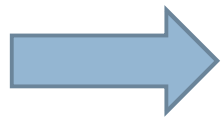


### **2.2: Mieux réguler les marchés agricoles**

## 2.2: Mieux réguler les marchés agricoles

Le dispositif actuel amplifie les variations de prix

- ▣ Les droits de douane fixes amplifient les hausses et les baisses des prix mondiaux
- ▣ Les difficultés de stockage amplifient les différences entre prix post-récolte et soudure



il faut agir aux frontières (4) et sur le stockage (5)

## 2.2: Mieux réguler les marchés agricoles



- Deux catégories de mesures:
  - ▣ Les mesures aux portes:
    - droits de douanes et
    - mesures de sauvegarde
  - ▣ Les mesures intérieures
    - Le stockage
    - La normalisation et standardisation des produits
    - La promotion des cadres de concertation multi acteur

## 2.2: Mieux réguler les marchés agricoles

Les droits de Douanes:

- Négociation en cours de la ré catégorisation des produits dans les cinq catégories:
  - ▣ La plupart des produits agro-alimentaires sont la cinquième bande,
  - ▣ Sauf le riz qui est classé dans la 3<sup>ème</sup> catégorie à 10% de DD



**Nécessité de poursuivre le plaidoyer en faveur du relèvement des DD sur le riz**

## 2.2: Mieux réguler les marchés agricoles

□ Mesures de Sauvegarde spéciale: droits de douane additionnels en réaction à des chocs conjoncturels

- ▣ La Taxe Dégressive de Protection de la CEDEAO
  - Destinée à protéger les productions locales d'une concurrence déloyale,
  - Prévues pour une durée de dix ans à partir de la date de mise en œuvre du TEC CEDEAO
  
- ▣ La Taxe de sauvegarde de la CEDEAO
  - Surtaxe temporaire destinée à protéger les productions locales contre les fluctuations de prix et une forte augmentation des importations.

## 2.2: Mieux réguler les marchés agricoles

### □ Un stock régional ECOWAP

- Système régional de réserves alimentaires physiques (céréales): Contractualisation avec stockeurs régionaux agréés pour des stocks communautaires (CEDEAO),
- 
- achat de récépissés d'entrepôt certifiés par des banques (cf. infra) : évolution vers stock virtuel régional
- Stocks disséminés sur le territoire (zones excédentaires proches zones déficitaires pour limiter les coûts de transport)
- Appels d'offre d'achat
- Régulation des prix à partir de quelques marchés leader

=> Tests stockage public dans 2 grands bassins de production de céréales sèches par ex.

## 2.2: Mieux réguler les marchés agricoles



- Mesures d'accompagnement requises
  - ▣ Normalisation technique des produits (calibres, taux d'impureté, forme, apparence, étiquetage...) + appareils de mesure (pesage au lieu des sacs, bassines...)
  - ▣ Dispositifs nationaux d'agrément des entreposeurs régionaux et d'enregistrement des stocks privés régionaux
  - ▣ Promotion de cadre de concertation multi acteurs

## **2. Des instruments prioritaires de l'ECOWAP/PDDAA**



### **2.3. Garantir l'accès des populations vulnérables à l'alimentation**

## 2.3. Garantir l'accès des populations vulnérables à l'alimentation



- Les 3 étapes de l'intervention en faveur des populations vulnérables
  - de pouvoir **identifier les bénéficiaires** (ciblage) selon le type de besoin
  - de **quantifier les besoins**
  - et enfin, de **réaliser des transferts de moyens** en direction des bénéficiaires

## 2.3. Garantir l'accès des populations vulnérables à l'alimentation

### □ un pré-requis: la production d'une information utile

- Evolution thématique vers l'adaptation aux nouveaux risques, intégration de la nutrition, lien entre suivi SA et suivi de la pauvreté, suivi des revenus, améliorer suivi des marchés
- Evolution géographique : descendre à un niveau plus fin, suivi zones urbaines, extension aux pays côtiers avec adaptation à leurs spécificités

### ⇒ Mesures régionales (Agris et CEDEAO)

1. Appuyer le développement de méthodes et outils standards pour la collecte des données qualitatives pour améliorer l'identification des zones vulnérables et le ciblage des bénéficiaires.
1. Appuyer des activités de formation pour la collecte et l'analyse des données pour le ciblage

## 2.3. Garantir l'accès des populations vulnérables à l'alimentation

- Accompagnement de programmes nationaux de filets de sécurité
- Accompagnement de mesures nationales de filets de sécurité par Co-financement régional avec conditionnalité
  - Lier la fourniture de vivres ou cash et la constitution de stocks de sécurité par achats locaux (régionaux)
  - existence d'un programme national de coupons pour magasins de référence (nationaux)
  - Intégrer la rotation technique du stock national de sécurité alimentaire dans le processus régional de régulation des marchés céréaliers
- Distribution de food for work sur stocks régionaux de proximité

### 3. Les défis et les enjeux de la mise en œuvre des instruments pour les OP

- **Deux défis majeurs**
- **La gouvernance** des instruments. De nombreuses défaillances dans la gestion des dispositifs d'approvisionnement et de distribution des engrais, en s'appuyant sur des mécanismes de subvention ou de garantie. Trois problèmes majeurs sont récurrents : un détournement du mécanisme par les Importateurs et distributeurs d'Intrants, des retards dans la mise à disposition des produits par rapport aux dates d'ensemencement, la qualité douteuse des produits.
- 
- **Le second défi est celui du ciblage des bénéficiaires**, qui dépend des objectifs majeurs des politiques publiques (accroissement des disponibilités globales, sécurité alimentaire des ménages pauvres, réduction de la pauvreté, régulation du marché). De ces objectifs dépendra le ciblage des exploitations bénéficiaires : Exploitations familiales excédentaires, déficitaires, de grande ou petite taille, etc. ?

### 3. Les défis et les enjeux pour les OP de la mise en œuvre des instruments de politique

- Les enjeux :
  - ▣ Capitaliser et valoriser les expériences issues des initiatives à la base pour infléchir les négociations à venir au sein des task forces,
  - ▣ Mettre en place un dispositif de veille informationnelle pour :
    - amener les décideurs publics nationaux et régionaux à respecter leurs engagements.
    - Suivre les transformations des exploitations familiales agricoles
  - ▣ Renforcer les capacités des OP, en matière:
    - De gouvernance des instruments ( approvisionnement et distribution intrants, stockage, warrantage, ciblage des bénéficiaires, etc. ).

□



**Je vous remercie**